



Service Municipal des Sports
03 80 48 92 07

**A déposer lors de l'inscription
à la piscine à partir :
Du 06 septembre 2021-17h30**

PISCINE MUNICIPALE
Place Coubertin
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 43 60 41
piscine@chevigny-saint-sauveur.fr

DANSE AQUATIQUE - SAISON 2021/2022

FONCTIONNEMENT

L'activité danse aquatique a pour objectif principal l'apprentissage des fondamentaux de la natation synchronisée en gardant une approche plus ludique. Elle s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans sachant déjà nager. Elle fonctionne de manière collective du 16 septembre 2021 au 26 mai 2022 le jeudi soir de 19h00 à 19h45 (l'activité ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires). L'effectif est limité à 15 personnes. Les séances annulées pour problèmes techniques ou autres ne seront pas reportées et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

TARIFS (fixés par décision du maire N° Finances /2021-05-17 en date du 18-05-2021)

Tarifs Chevignois : 67 € (ou 2 x 33,50 €)*

Tarifs « extérieurs » : 99 € (ou 2 x 49,50 €)*

* Tous les chèques doivent être remis à l'inscription (seront débités en octobre et novembre)

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier aura été rendu complet avec :

- feuille d'inscription lisiblement et entièrement remplie,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité (de moins de 3 mois),
- règlement par carte bancaire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

✂.....**partie à remettre à l'inscription**.....

Je soussigné Madame, Monsieur responsable légal de l'enfant : , souhaite inscrire mon enfant à l'activité danse aquatique.

Je certifie que les vaccins de mon enfant sont à jour. Je donne au responsable de l'activité l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugera utile et autorise le médecin ou le chirurgien à intervenir s'il en juge la nécessité.

Assurance : les participants doivent bien vérifier que leur assurance « Responsabilité Civile » couvre bien l'(ou les) activité(s) choisie(s). La ville de Chevigny-Saint-Sauveur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité. Elle ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu indépendamment de toute faute de sa part.

Annulation : toute inscription est ferme et définitive. Aucun événement ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement même partiel.

DANSE AQUATIQUE - SAISON 2021/2022

NOM de l'enfant : PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE : N° DE TELEPHONE :

ADRESSE :

MAIL (facultatif) :

N° de Sécurité Sociale :

**Cadre réservé à
l'administration**

Date :

Signature :

- Carte bleue
- Chèque
- Certificat médical